

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC20  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- |   |        |
|---|--------|
| - Taxe d'habitation :                           | 7,48 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 9,87%  |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 46,00% |

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC21  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Fixation du taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux d'imposition de la Cotisation des Entreprises comme suit :

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises): 7,14%

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 07/04/2010

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC22  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Location des Biens Communaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir les taux pour le fermage comme suit :
  - o Catégorie AL : 2,36 €/are
  - o Catégorie A : 2,06 €/are
  - o Catégorie B : 1,85 €/are
  - o Catégorie C : 1,44 €/are
  - o Catégorie D : 0,93 €/are
  - o Catégorie E : 0,51 €/are

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC23  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Fixation de la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintien le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout à 1 500 € par logement, pour les permis de construire délivrés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.  
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 07/04/2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC24  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Fixation de redevance « assainissement » pour l'assainissement communal.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintient le montant de la redevance d'assainissement comme suit :
  - o part fixe de 30,48 €
  - o 0,46 €/m<sup>3</sup>, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m<sup>3</sup>
  - o 0,17 €/m<sup>3</sup>, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m<sup>3</sup>.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC25  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Minversheim est engagée avec les autres communes adhérentes, à la réalisation et à l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées et à la pose de collecteurs intercommunaux, dans le cadre du SICTEU de Mommenheim.

Le SICTEU calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de 71,74 € TTC par an et par habitant.

Aussi, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **décide** de maintenir la redevance SICTEU à 46 € TTC par habitant.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC26  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**A. Objet : Budget Primitif de 2010 « Commune ».**

Le budget primitif de 2010 de la Commune présente la balance suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	431 700,00 €
- Recettes de fonctionnement :	431 700,00 €
- Dépenses d'investissement :	473 300,00 €
- Recettes d'investissement :	473 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2010 ainsi présenté.  
(Approuvé à l'unanimité)

**B. Objet : Budget Primitif de 2010 du service annexe de l'« Assainissement »**

Le Budget Primitif de 2010 du service annexe de l'« Assainissement » présente la balance générale suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	94 400,00 €
- Recettes de fonctionnement :	94 400,00 €
- Dépenses d'investissement :	66 500,00 €
- Recettes d'investissement :	66 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du service annexe de « l'Assainissement » ainsi présenté.  
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC27  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Mise en conformité électrique de l'église : choix de l'entreprise.**

Vu les offres des entreprises consultées,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres et d'adjudication réunie le 29 mars 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte l'avis de la commission d'appel d'offres et d'adjudication relative aux offres remises par les entreprises ayant répondu à la consultation pour la mise aux normes électriques de l'église St Hilaire à Minversheim,
- attribue les travaux de mise en conformité électrique de l'église à l'entreprise
  - o Ets BAUMGARTEN, sise 2 rue de Bouxwiller à HOCHFELDEN, pour un montant estimé de 21 889,25 € HT.
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Travaux attribués : 21 889,25 € HT
  - o TVA : 4 290,29 €
  - o Total travaux : **26 179,54 € TTC**
  - o FCTVA: 4 053,12 €
  - o Subvention CG67 (hors éclairage d'ambiance) 6 787,62 €
  - o Conseil de Fabrique : 5 000,00 €
  - o Fonds propres de la commune : 10 338,80 €
- charge le Maire de demander les subventions réglementaires,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DEL28  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Peinture intérieure de l'église: choix des entreprises.**

Vu les offres des entreprises consultées,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres et d'adjudication réunie le 29 mars 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte l'avis de la commission d'appel d'offres et d'adjudication relative aux offres remises par les entreprises ayant répondu à la consultation pour la rénovation intérieure de l'église St Hilaire à Minversheim,
  - attribue les travaux comme suit :
    - o Peinture : Ets CHEZ PIERRE, sise 33 rue St Exupéry à HAGUENAU, pour un montant estimé à 27 646,56 € HT.
    - o Peinture des statuts et autels : Ets HERR, sise 5 rue des tulipes à MITTELHAUSEN, pour un montant estimé de 26 210,00 € HT
    - o Menuiserie : Ets GERLING, sise à BITSCHHOFFEN, pour un montant de 1 440,70 € HT
    - o Nettoyage et remplacement de vitraux dépareillés : Ets RUHLMANN, sise 48 rue Principale à ALTECKENDORF, pour un montant estimé de 3 200,00 € HT
  - adopte le plan de financement suivant :

o Travaux attribués :	58 497,26 € HT
o TVA :	11 465,46 €
o Total travaux :	<b>69 962,72 € TTC</b>
o FCTVA:	10 831,63 €
o Subvention CG67 (hors travaux Ruhlmann)	19 907,01 €
o Conseil de Fabrique :	25 000,00 €
o Fonds propres de la commune :	14 224,08 €
  - charge le Maire de demander les subventions réglementaires,
  - autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs
- (Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC29  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 29 mars 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Dématérialisation des actes : mise en oeuvre de la télétransmission.**

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 18 mai 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- **Autorise** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et la Chambre de Commerce de Strasbourg.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD